

Projet de Centrale électrique CCG de Landivisiau. Mémoire présenté par S-eau-S

Un projet non adapté, ni techniquement, ni économiquement.

"4) Les autorités françaises considèrent que la sécurité d'approvisionnement en électricité en Bretagne est menacée à cause de la faible capacité de production d'électricité dans cette région, des contraintes de réseau, de la croissance de la consommation et d'une thermo sensibilité élevée."

Nous montrerons que ces affirmations sont contestables.

1) La région Bretagne est proche de sources de production importantes et développe de nouvelles sources de production.

La Bretagne n'est pas une "péninsule électrique" comme indiqué dans le [cahier des charges](#) de l'appel d'offre ministériel. La CCG de Montoir, la Centrale thermique de Cordemais et les groupes nucléaires de Val de Loire et de Flamanville sont proches, En particulier de la région de Rennes qui est l'une des plus consommatrices. A noter : la [mise en sommeil de la CGC de Montoir](#) qui témoigne de l'absence de pénurie électrique.

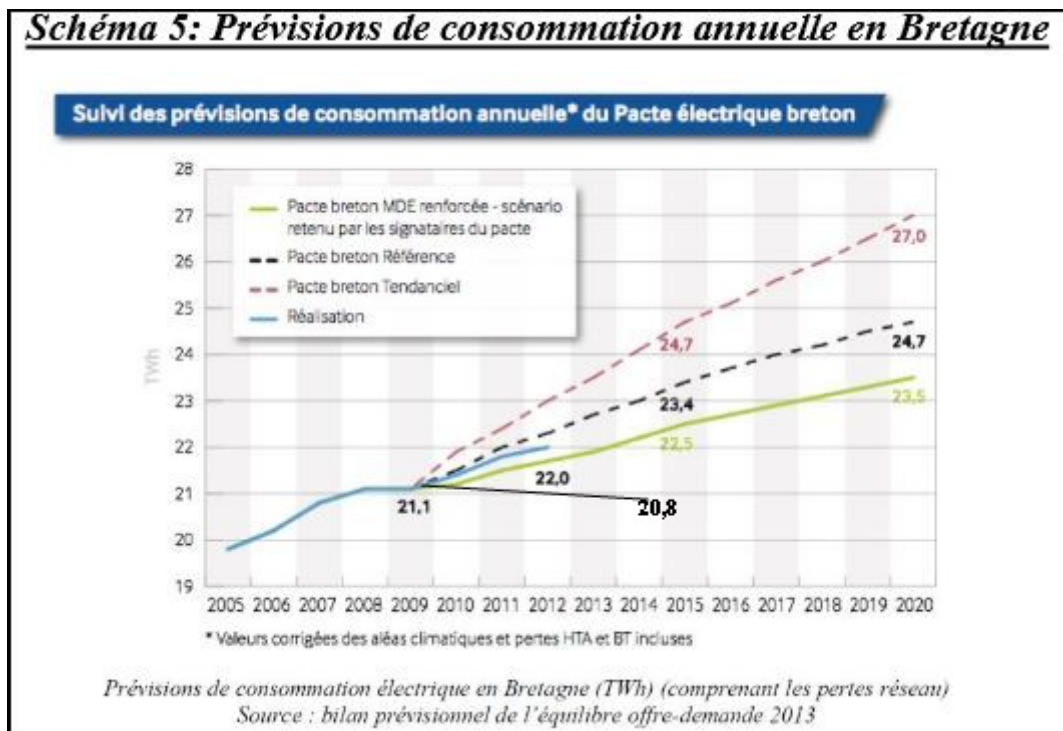
Le programme éolien (3600 MW de puissance de production d'électricité renouvelable en Bretagne d'ici 2020) est appelé à se développer. Il devrait être seul à pouvoir bénéficier d'éventuelles aides d'état à l'exclusion de tout programme construit sur l'usage des énergies fossiles.

2) La région Bretagne a stabilisé voire diminué sa consommation.

[Le bilan électrique 2014](#) de RTE en Bretagne indique une baisse de consommation.



Les prévisions du Pacte électrique breton ne reposent sur aucune réalité. Non seulement la consommation d'électricité n'augmente pas mais elle stagne et même régresse (voir la courbe de prévision complétée ci dessous). Les associations ont vainement demandé qu'on leur communique les analyses et les chiffres qui sont à l'origine des courbes présentées dans le dossier du "Pacte électrique breton". Sans succès. Leur base scientifique semble plus que douteuse.



Loin de la consommation minimale de 22,5TWh pronostiquée, la consommation réelle en 2014 était de 20,8TWh

3) La Bretagne est peu sensible aux variations climatiques et est équipée pour y répondre.

La Bretagne est marquée "par de faibles amplitudes diurnes et saisonnières des températures" ([météo France](#))

Même si des périodes de froid peuvent survenir, les Turbines à Combustion (TAC) de [Dirinon et Brennilis](#) peuvent répondre à la demande. Elles peuvent produire l'équivalent de la consommation d'une ville de 385 000 habitants.

"Les turbines à combustion fonctionnent en moyenne une centaine d'heures par an et peuvent être démarrées très vite avec une grande fiabilité. Elles contribuent à la sécurité de l'alimentation électrique de la région Bretagne.

Les exploitants de Brennilis comptabilisent aujourd'hui 30 ans de retour d'expérience sur les TAC qui profitent à l'ensemble du parc EDF. Afin de préserver

la réactivité et la fiabilité des TAC des opérations de maintenance ont été menée en 2009 et 2010, avec une inspection majeure sur chaque turbine à combustion."
([document EDF page 15](#))

Par ailleurs, [l'association écoWatt](#) (plus de 50 000 participants) contribue à la sécurisation du réseau en cas de pointes.

On doit ajouter la production d'électricité d'origine éolienne dont le potentiel va croître rapidement.

On peut encore renforcer cette sécurité en établissant une Station de transfert d'énergie par pompage à Guerlédan ([STEP](#)) où un site a déjà été prévu à cet effet. Cette STEP pouvant répondre également au problème de l'intermittence des énergies renouvelables.

En conclusion : la construction de la centrale de Landivisiau et la subvention accordée au demandeur, ne peuvent être justifiées ni par des prévisions d'augmentation de la consommation ni par des risques de surconsommation en hiver.

Un projet qui porte atteinte à l'environnement.

Dans la [Délibération du 28 février 2012](#) portant avis sur le choix du candidat retenu par le ministre chargé de l'énergie au terme de l'appel d'offres n° 2011/S 120-198224 portant sur l'installation d'une centrale de production de type cycle combiné gaz dans le cadre du pacte électrique breton, on note comme critère de choix :

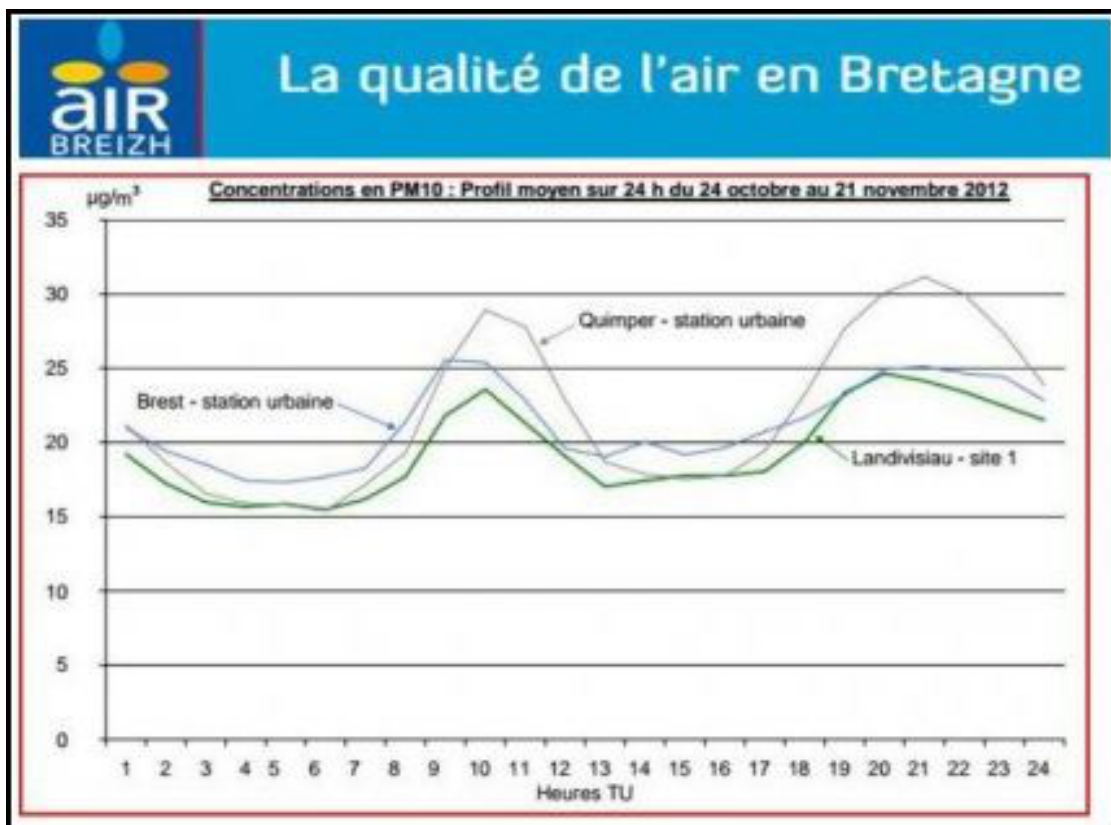
"Le site de Landivisiau présente une exposition favorable aux vents dominants et n'est pas déjà le lieu d'émissions polluantes. Il écarte ainsi tout risque significatif de dépassement des niveaux de concentration de certains éléments pouvant impacter l'environnement."

Cette affirmation est erronée. La ville de Landivisiau est longée par la RN12, route de circulation intense qui provoque une importante pollution, en particulier par les particules fines, équivalente à celles mesurées à Brest et Saint-Brieuc (voir courbes).

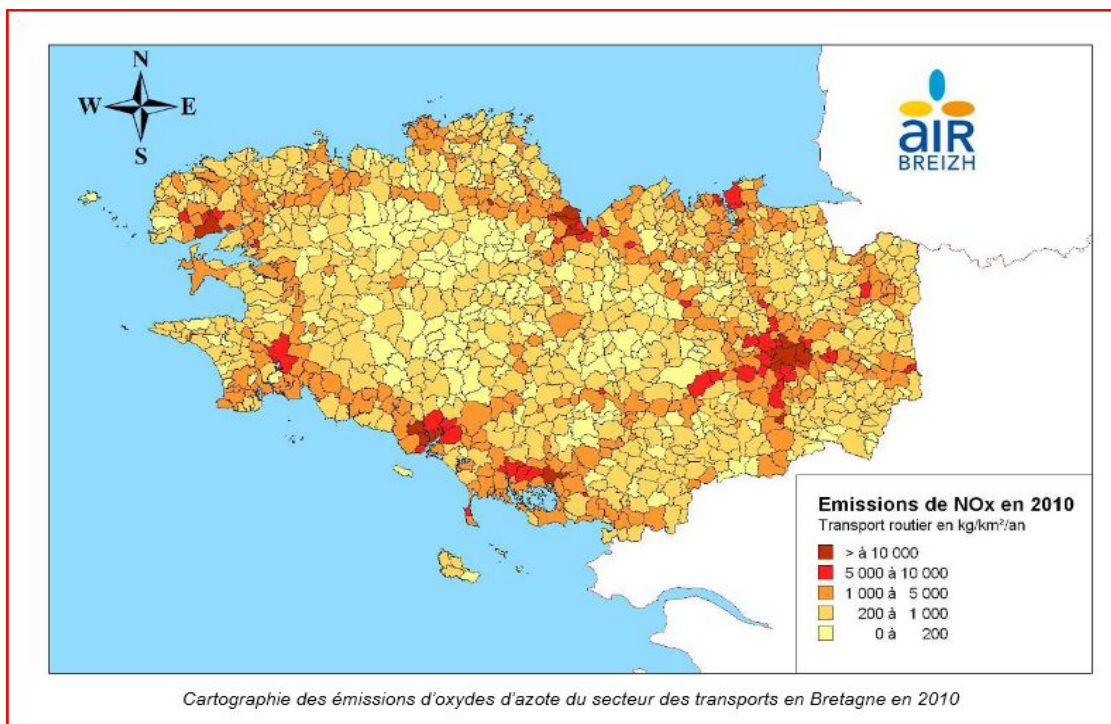
Par ailleurs la ville est proche d'une base aéronavale active et au centre d'une région de forte activité agricole émettrice de pollutions atmosphériques.

La centrale serait implantée à proximité immédiate de la ville et donc ajouterait de la

pollution à la pollution déjà existante.



Mesures extraites de l'enquête publique.
Les pics correspondent aux heures de grande circulation sur la RN12,



La ville de Landivisiau est longée par la RN12, site de pollution aux NOx

Ne pas oublier les émissions de CO₂. Il serait paradoxal, alors que des engagements de limitation de l'émission de gaz à effet de serre ont été pris par la France à la

COP.21, de financer une installation totalement contraire à ces engagements.

Gérard Borvon, président de l'association S-eau-S
20 rue des frères Mazéas 29800 Landerneau
France

tel: 02 98 85 12 30

gerard.borvon@wanadoo.fr